Latin deuxième langue

Banque ELVi

Session 2022

1 – Le sujet

Les candidats ont composé en version latine sur un texte emprunté au *De ira* (III, 40, 2-5) de Sénèque, en adéquation avec le thème de l'année, puisqu'il mettait en scène Auguste illustrant la capacité exceptionnelle à sanctionner la colère d'autrui dont disposent uniquement les hommes qui détiennent le pouvoir.
Le texte, qui comprenait 162 mots, était d'un format équivalent à celui du texte de l'année dernière.
Il était accompagné d'un chapeau explicatif et de trois notes censées éclairer les candidats sur le contenu du texte et notamment sur la présence de la seconde personne (*aggredieris*, l. 1) renvoyant au destinataire du *De ira*.

2 – Barème, attentes du jury

La correction des copies reposait sur les modalités suivantes : le texte de la version a été divisé en huit segments, et une valeur forfaitaire en points-fautes a été attribuée à chaque segment ; chaque copie a fait l'objet d'un examen individuel portant sur chaque segment séparément mais aussi sur l'ensemble du texte (éléments de cohérence lexicale, notamment).
Le barème permettait de relever différentes fautes dont voici une liste qui, sans être exhaustive, entend être détaillée : non-sens ; contresens ; contresens faisant non-sens ; structure faisant contresens ; contresens de construction ; faux sens faisant contresens ; mauvaise analyse du mode, du temps, de la voix ou de la personne d'une forme verbale ; faux sens ; mal dit ; inexactitude ; mal dit faisant faux sens ; inexactitude faisant faux sens ; très mal dit faisant faux sens.
A cette liste on doit joindre celle des fautes de français (syntaxe, morphologie verbale, morphologie nominale, accord sujet-verbe, fautes d'orthographe, problèmes de registre ou de style).
Lorsque le texte n'a pas été traduit en entier, des points-fautes supplémentaires ont été comptabilisés en plus de la valeur forfaitaire du ou des segments non-traduits.

Une bonification a pu être attribuée aux copies présentant des propositions de traductions remarquablement réussies ; l'effort des candidats pour prêter attention à la cohérence lexicale du texte a tout particulièrement été observé.

3 – Remarques de correction

Avec une moyenne de 10,2 sur 20, les 121 copies se répartissent sur toute l'échelle des notes entre 2,5 sur 20 et 18,5 sur 20. Le texte présentait quelques difficultés de construction syntaxique localisées (notamment dans la première et la dernière phrase), qui ont permis de distinguer les très bonnes copies. Face à ces passages isolés, certains candidats ont habilement limité les conséquences de leurs difficultés en préservant au sein des phrases problématiques la traduction d'un maximum d'éléments simples, dont leurs connaissances leur permettaient d'être sûrs. On déplorera cependant que de trop nombreuses copies, même parmi celles qui ont obtenu une note moyenne voire bonne, présentent des fautes relevant de la maîtrise de la morphologie verbale ou nominale de base.
Par ailleurs, de nombreuses copies présentent des fautes de français qui leur portent préjudice : outre des maladresses de syntaxe qui rendent certaines phrases incorrectes en français, on a relevé de trop fréquents exemples d'irrespect de l'accord sujet-verbe ou nom-adjectif épithète. Ajoutons qu'il n'est pas acceptable, dans une épreuve de version latine qui suppose une parfaite maîtrise de la langue française, de trouver des phrases privées de proposition principale et donc intenables syntaxiquement et complètement dénuées de sens.
Outre quelques traductions incomplètes, certaines copies ont surpris par la désinvolture avec laquelle leurs auteurs abordaient le texte, ne traduisant que des bribes de chaque phrase ou proposant une traduction largement fantaisiste dans laquelle il était difficile de reconnaître le texte de Sénèque. Au-delà de ces quelques cas exceptionnels, rappelons qu'il est absolument essentiel de respecter la syntaxe du texte latin, en tenant compte des limites et statuts des différentes propositions : un mot ne peut être traduit hors de la proposition où il se trouve, une phrase complexe ne peut pas être scindée en deux phrases simples, et il n'est pas possible de transformer deux phrases en une seule, en faisant fi de la ponctuation.
Rappelons donc quelques principes de méthode : il convient de respecter la ponctuation et la construction syntaxique du texte traduit (une proposition subordonnée doit être traduite par une proposition subordonnée, une proposition principale par une proposition principale). Ajoutons que les candidats ne doivent pas oublier de faire usage de leur bon sens, notamment dans l'analyse du vocabulaire : il était pour le moins incongru que l'esclave s'échappe des « mânes » et non des « mains » (*manibus*) qui le tenaient ! Les candidats doivent garder en tête, malgré leurs difficultés, que le texte choisi présente une certaine cohérence !

Sur le plan de la cohérence, le texte choisi appelait une attention particulière au vocabulaire, car plusieurs mots réapparaissaient au fil du texte et devaient donc être traduits de la même manière : les verbes *castigo, adgredior*, *iubeo*, *frango* et *pereo*, mais aussi les noms *crustallinum* ou *piscina*. Ajoutons qu'une bonification a été accordée aux candidats qui ont rendu certaines subtilités lexicales : l'écho étymologique entre le participe *irascentem* et l'infinitif *obirasci* dans la première phrase ; la variation lexicale entre le verbe *iubeo* et le verbe *impero*, entre les deux noms *saeuitia* et *crudelitas*, ou encore (plus difficile) entre *crustallinum* et *calix*.

Avant d'aborder phrase à phrase les principales difficultés du texte à traduire, nous signalerons un certain nombre d'erreurs récurrentes, dont certaines manifestent une méconnaissance grave des notions essentielles de la grammaire latine : voix et emploi du participe futur et de l'adjectif verbal, valeur du subjonctif après *cum*, usages d'*ut* (notamment pour exprimer la conséquence avec corrélation). La fréquence des confusions entre les natures de mots (adverbe / nom, adverbe / adjectif, etc.) est préoccupante, et est augmentée par la méconnaissance de la morphologie : *forte* ne peut être l'ablatif de l'adjectif *fortis* (dont l'ablatif singulier est *forti*), c'est un adverbe – les adverbes formés avec le préfixe *-e* ne sont pas non plus bien identifiés. La morphologie verbale n'est pas assez maîtrisée, même dans les bonnes copies : traduction du parfait passif (*motus est* etc.) par du présent ; futur (*aggredieris, distrahentur*) confondu avec du subjonctif présent. Ajoutons que des erreurs dans l'orthographe française des noms propres latins ne devraient pas être relevées à ce niveau, et que le correcteur a été particulièrement choqué de constater que plusieurs candidats traduisaient la préposition *ex* par un équivalent du préfixe français qui en dérive, « ancien » ! D'autres éléments de lexique méritaient d'être connus : la « fausse préposition » *causa* (précédée du génitif), l'expression *ne… quidem*, les valeurs différenciées des pronoms *is* et *idem*, ou encore *hic* et *ille*, la valeur de l'adverbe *ibi* qui indique le lieu où l'on se trouve (sans mouvement) et enfin, *last but not least*, le nom féminin de la 3e déclinaison *uis* (« force, violence »), à ne pas confondre avec un nom de la seconde déclinaison, *uir, uiri*, m. (homme) !

Dans la première phrase, la principale difficulté résidait dans la présence de trois infinitifs occupant des fonctions habituellement dévolues aux noms et groupes nominaux ; il fallait donc s'en tenir aux fonctions que l'infinitif peut occuper, c'est-à-dire sujet, attribut du sujet ou COD, pour analyser rigoureusement cette phrase, sans négliger non plus la présence d'un coordonnant (*et*) ; là encore, les candidats devaient garder à l'esprit le principe de base selon lequel un coordonnant relie des éléments de même nature et de même fonction ; ici *et* coordonne les deux infinitifs sujets *castigare* et *obirasci* ; *incitare*, verbe qui ne peut être complété par un infinitif COD, est l'attribut de ce double sujet. Enfin, il ne fallait pas confondre le participe substantivé *irascentem*, COD de *castigare* (mais aussi, implicitement, des deux autres infinitifs), avec un adjectif verbal ou un gérondif. Notons enfin qu'un adverbe se place généralement avant le mot sur lequel il apporte une information-modification : *ultro* devait donc être traduit avec *obirasci* (dans l'idée de surenchère ou, éventuellement, de réciprocité. Dans la seconde partie de la phrase, il ne fallait

pas négliger la coordination entre les adverbes *uarie* et *blande*, mais aussi le lien de corrélation entre l'adjectif *tanta* et le subordonnant *ut*, qui introduit une proposition subordonnée circonstancielle de conséquence. Sur le plan du vocabulaire, attention à l'expression *tanta persona* : *tantus* signifie « si grand que », et ne renvoie jamais à la notion de quantité ; ici l'idée de grandeur est à prendre au sens métaphorique ; quant à *persona*, il ne signifie pas « personne » en latin classique, mais « personnalité », « figure », éventuellement « personnage », tous sens dérivés du sens premier « masque » qui n'était pas exploité ici, où *persona* désigne la figure publique d'un individu.
La seconde phrase présentait moins de difficultés, mais nécessitait de l'attention aux détails, notamment aux temps et voix des verbes ; ainsi *iubebatur* est à l'imparfait passif, son sujet sous-entendu est le *seruus* et son complément l'infinitif présent passif *obici* (d'*obiicio*), dans une utilisation du passif personnel suivi de l'infinitif remplaçant la construction moins idiomatique où un verbe au passif impersonnel serait suivi d'une proposition infinitive (type *Homerus caecus fuisse dicitur* = *Homerum caecum fuisse dicitur* – « on dit qu'Homère était aveugle »). Sénèque varie ainsi les tournures d'expression de l'ordre dans cette phrase. Les autres difficultés de cette phrase étaient : l'encadrement de l'adjectif *uulgari* par l'expression négative *ne… quidem* ; la présence d'un participe futur (*periturum*) apposé au sujet de la proposition infinitive (*eum*) ; l'attraction de l'adjectif *ingentis* (= *ingentes*) à l'intérieur de la proposition relative dont le nom dont il est l'épithète (*murenis*) est l'antécédent, et son accord avec le relatif *quas* (*murenis quas ingentes* = *ingentibus murenis quas*).
La troisième phrase était courte et non complexe, mais encore une fois les détails comptent : différence de sens entre *hic* et *ille*, mais aussi identification du genre respectif de chacun des deux pronoms ; mode de *putaret* (valeur de virtualité du subjonctif imparfait ; attention aussi au temps, à ne pas confondre avec l'irréel du passé du subjonctif plus-que-parfait) ; sens spécifique de *luxuria*, à déterminer en lien avec le contexte et le thème (« intempérance dans l'exercice du pouvoir », sens fourni par le Gaffiot). Enfin, dans la réponse à cette question théorique, le nom *saeuitia* est au nominatif, attribut d'un sujet sous-entendu (*haec*) qui renvoie à la conduite évoquée dans la phrase précédente (*hoc facere*).
La phrase suivante présentait elle aussi des difficultés ponctuelles (attention au sens de *puer*, qui peut désigner un enfant mais jamais un jeune homme – *adulescens* en latin – mais qui désigne plus spécifiquement ici l'esclave évoqué précédemment, ce qui rend incorrecte l'utilisation du déterminant indéfini « un » devant), mais également une structure syntaxique complexe articulée au participe futur *petiturus* (lui-même apposé au sujet *puer*) : celui-ci a pour sujet les pronoms neutres *nihil aliud*, ce dernier étant suivi d'une proposition subordonnée circonstancielle de comparaison introduite par *quam* et contenant deux propositions subordonnées complétives (qui constituent donc deux autres COD de *petiturus*) introduites l'une par *ut* (verbe *periret*), l'autre par *ne* (verbe *fieret*).
La cinquième phrase ne présentait pas de difficulté particulière pour le candidat rigoureux. Le verbe *iussit* régit trois propositions infinitives, qui ont chacune un sujet (respectivement *illum*, *omnia crustallina* et *piscinam*) et un noyau verbal

(*mitti*, *frangi* et *compleri*) différents. Attention au sens réfléchi indirect du pronom *se*, qui renvoie au sujet du verbe introducteur de la proposition infinitive, à savoir *Caesar* (c'est-à-dire Auguste).
Dans la phrase suivante, outre les problèmes lexicaux signalés ci-dessus concernant le verbe *utor* et le nom *uis*, c'était la construction de l'adjectif verbal d'obligation attribut du sujet, associé à un datif d'intérêt (*Caesari*), qui devait être identifiée correctement.
Des phrases qui contiennent le discours direct attribué à Auguste, seule la dernière appelle quelques remarques. Deux phénomènes de corrélation permettaient d'en dégager la structure et d'éviter les erreurs d'interprétation : l'adverbe *tantum* (qui ne signifie « tant de », c'est-à-dire « une si grande quantité de », que suivi d'un nom abstrait au génitif singulier ; ici il a seulement une valeur intensive, « tellement, à ce point », qui porte sur le groupe verbal *tibi placebis*) annonce la conjonction *ut* qui, comme dans la première phrase, introduit une proposition subordonnée circonstancielle de conséquence ; l'adverbe *ibi* annonce *ubi* et permet de comprendre qu'il introduit une proposition subordonnée circonstancielle de lieu, et non de temps. Comme ailleurs dans le texte, le verbe *iubeo* introduit une proposition infinitive dont le noyau verbal est l'infinitif présent passif de *duco*, *duci*, qui a souvent été interprété comme le datif de *dux, ducis*, m. Autre erreur d'analyse morphologique, moins fréquente cependant, l'identification de l'adjectif *noui* à une forme du verbe *nosco*. Dans les deux cas, l'analyse syntaxique qui devait mener à l'identification des deux propositions infinitives devait permettre d'éviter ces erreurs d'analyse morphologique.
Enfin, la dernière phrase offrait un dernier défi aux candidats avec sa structure elliptique : en effet, le sujet de la proposition principale (verbe *tractet*, au subjonctif présent à valeur injonctive) est en fait l'antécédent sous-entendu du pronom relatif *cui* ; est également sous-entendu le COD de *tractet*, *iram*, qui est déjà présent dans la proposition subordonnée précédente (COD de *aggredi*). Il était par contre attendu des candidats qu'ils identifient l'expression de la possession (type *esse* + *datif*) marquée par le relatif *cui*, mais aussi la corrélation entre *tantum* et *ut* inntroduisant une proposition subordonnée circonstancielle de conséquence. Cette fois *tantum* est pris dans le sens « tant de », suivi du génitif *potentiae*. Cette dernière phrase reprend l'idée que Sénèque exprimait dans la toute première : seuls peuvent prendre la colère de haut et employer contre elle la violence les hommes qui détiennent du pouvoir.

4 – <u>Conseils aux futurs candidats</u>

Une épreuve de version latine se prépare tout au long de l'année : les futurs candidats devraient lire régulièrement des textes latins en édition bilingue et revoir fréquemment tous les chapitres d'une grammaire latine, afin de maîtriser morphologie verbale, morphologie nominale et syntaxe, sans oublier de vérifier

leurs connaissances en grammaire française. Il peut également être utile d'avoir des notions d'histoire de la littérature latine et d'histoire ancienne.
Le jour de l'épreuve, il est absolument nécessaire de construire le texte latin (repérage des verbes, des conjonctions de subordination, de coordination, etc.) avant même de commencer à chercher le sens des mots dans le dictionnaire. L'analyse de la syntaxe doit être première, et peut éviter aux candidats certaines confusions entre des homonymes de natures différentes (cf. les remarques de correction ci-dessus).

5 - Corrigé

Proposition de traduction :

En vérité réprimander celui qui se met en colère et se mettre par-dessus le marché en colère contre lui, c'est l'exciter : tu l'aborderas par des propos variés et caressants, à moins que tu ne sois par hasard un personnage si important que tu peux briser la colère, comme l'a fait le divin Auguste alors qu'il dînait chez Védius Pollion. L'un de ses esclaves avait brisé une coupe en cristal : Védius ordonna qu'il fût arrêté pour être destiné à mourir d'une manière tout sauf banale : ordre était donné qu'il fût jeté aux murènes énormes qu'il gardait dans un bassin. Qui pourrait penser que celui-là n'agissait pas ainsi à cause de son intempérance dans l'exercice du pouvoir ? C'était de la cruauté. Le petit esclave s'échappa des mains qui le tenaient et s'enfuit jusqu'aux pieds de César, avec l'intention de ne demander rien d'autre que de mourir autrement, de ne pas devenir un appât. César fut ému par le caractère inédit de ce manque d'humanité[1], et ordonna en tout cas que celui-là fût libéré, mais aussi que toutes les coupes en cristal soient brisées sous ses yeux et que le bassin soit comblé. C'est ainsi que César dut[2] réprimander son ami ; il fit un bon usage de ses forces[3]. « Tu commandes que des hommes soient chassés du banquet pour être arrêtés et soient déchiquetés en recourant à un châtiment d'un nouveau genre ? Si un calice qui t'appartient a été brisé, les entrailles d'un homme seront-elles déchirées ? Seras-tu satisfait de toi au point d'ordonner qu'on se saisisse de quelqu'un là où se trouve César ? » Ainsi, que l'homme qui possède tant de puissance qu'il peut aborder la colère depuis un rang supérieur, lui inflige de mauvais traitements.

[1] Ou : « de cet acte inhumain ».
[2] Ou : « devait ».
[3] Ou : « de sa puissance ».